

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 30/6/2025
Version: 10.0
Remplace la version: 9.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 11/7/2025

Therm 160

Numéro de matière LZB x06

Page: 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Therm 160

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

LZB 106: 5 L

LZB 206: 10 L

LZB 306: 20 L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Fluides de transfert de chaleur
Utilisation industrielle
Utilisations professionnelles / Domaine public

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. R. Wobser GmbH & Co. KG
Rue/B.P.: Laudaplatz 1
Place, Lieu: 97922 Lauda-Königshofen
Allemagne
WWW: www.lauda.de
E-mail: info@lauda.de
Téléphone: +49 (0)9343-503-0
Télécopie: +49 (0)9343-503-222
Service responsable de l'information:
Section Quality Management,
Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,
Téléphone: +33 388 373737
Transport:
CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)
Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 30/6/2025
Version: 10.0
Remplace la version: 9.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 11/7/2025

Therm 160

Numéro de matière LZB x06

Page: 2 de 10

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de composants en quantité égale ou supérieure à 0,1 % (p/p) qui présentent des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: polyalkylène glycol-mélange et additifs

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119491299-23-xxxx N°CE 270-128-1 CAS 68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène Repr. 2; H361f. Aquatic Chronic 3; H412.	< 1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver les parties contaminées avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.
Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Therm 160

Numéro de matière LZB x06

Mise à jour: 30/6/2025
Version: 10.0
Remplace la version: 9.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 11/7/2025

Page: 3 de 10

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausée, Irritation des muqueuses.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: aldéhydes, cétone, alcools, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Danger d'une formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires: Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

colmater les bouches de canalisations

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Rincer avec abondamment d'eau.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 30/6/2025
Version: 10.0
Remplace la version: 9.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 11/7/2025

Therm 160

Numéro de matière LZB x06

Page: 4 de 10

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Lors de la manipulation de grandes quantités, prendre des mesures contre la charge électrostatique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.
A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec: agents oxydants, acides, bases
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL:

Indication sur Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène (CAS 68411-46-1):

DNEL, ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 0,31 mg/m³

DNEL, ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 0,44 mg/kg bw/d

DNEL, consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 0,08 mg/m³

DNEL, consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 0,22 mg/kg bw/d

DNEL, consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 0,5 mg/kg bw/d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 30/6/2025
Version: 10.0
Remplace la version: 9.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 11/7/2025

Therm 160

Numéro de matière LZB x06

Page: 5 de 10

PNEC: Indication sur Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène (CAS 68411-46-1):
PNEC eau (eau douce): 0,034 mg/L.
PNEC eau (eau de mer): 0,003 mg/L.
PNEC station d'épuration: 10 mg/L.
PNEC sédiment (eau douce): 0,446 mg/kg.
PNEC sédiment (eau de mer): 0,045 mg/kg.
PNEC terre: 17,6 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

En cas de dégagement d'aérosols et de vapeurs: Système d'aspiration nécessaire.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Recommandation: Utiliser un filtre de type A2-P2 conforme à la norme EN 14387. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374-1. Type de gants: PVC Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène: Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	Limpide, légèrement jaunâtre-verdâtre
Odeur:	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	-36 °C (ISO 3016:2019)
Point d'ébullition:	Non déterminé
Inflammabilité:	Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 30/6/2025
Version: 10.0
Remplace la version: 9.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 11/7/2025

Therm 160

Numéro de matière LZB x06

Page: 6 de 10

Limites inférieure et supérieure d'explosion:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): Non déterminé LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): Non déterminé
Point d'éclair:	> 260 °C (DIN EN ISO 2592)
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Non déterminé
Viscosité cinématique:	à 20 °C: 140 mm²/s
Solubilité dans l'eau:	Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 1,034 g/mL
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, acides, bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique:	Glycoléther, aldéhydes, dioxyde de carbone Aucune donnée disponible
--------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 30/6/2025
Version: 10.0
Remplace la version: 9.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 11/7/2025

Therm 160

Numéro de matière LZB x06

Page: 7 de 10

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune

Autres informations:

Indication sur Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène (CAS 68411-46-1):
DL50, Rat, par voie orale: > 5.000 mg/kg
DL50, Rat, dermique: > 2.000 mg/kg

Symptômes

Irritation des muqueuses
Après absorption: Nausée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 30/6/2025
Version: 10.0
Remplace la version: 9.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 11/7/2025

Therm 160

Numéro de matière LZB x06

Page: 8 de 10

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène (CAS 68411-46-1):
Toxicité pour le poisson, CL50: >100 mg/L/96 h
Toxicité pour la daphnia, CE50: > 100 mg/L/24 h
Toxicité pour la daphnia, CE50: 51 mg/L/48 h
Toxicité pour les algues, ErC50: >100 mg/L/72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de composants classés PBT ou vPvB à des concentrations de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 13 03 08* = Huiles isolantes et fluides caloporteurs synthétiques
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 30/6/2025
Version: 10.0
Remplace la version: 9.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 11/7/2025

Therm 160

Numéro de matière LZB x06

Page: 9 de 10

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin:

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H361f = Susceptible de nuire à la fertilité.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Therm 160

Numéro de matière LZB x06

Mise à jour: 30/6/2025
Version: 10.0
Remplace la version: 9.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 11/7/2025

Page: 10 de 10

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée:

29/10/2012

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMO: Organisation maritime internationale
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
PVC: Polychlorure de vinyle
REACH: Enregistrement, évaluation et restriction des substances chimiques
Repr.: Toxicité pour la reproduction
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.